

Pôle Médiation Faune sauvage

BILAN 2022

LPO Alsace



LPO Alsace
1 rue du Wisch
67560 Rosenwiller
03 88 22 07 35

alsace.mediation@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>

GEPMA
Groupement d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Agir pour
la biodiversité





Présentation du pôle MFS

Les relations Hommes et faune sauvage sont complexes. Et le sont encore plus au fur et à mesure que la population humaine augmente et que les surfaces à exploiter pour garantir son bien-être s'accroît en parallèle. Inévitablement, cette expansion rogne sur les espaces naturels et limite les habitats disponibles pour la faune sauvage. L'Homme et l'animal partagent des territoires qui se réduisent jour après jour, augmentant une promiscuité et engendrant bon nombre de tensions.

Le rôle du pôle MFS est d'informer et de conseiller les personnes désireuses d'œuvrer en faveur de la biodiversité, mais également de désamorcer les inévitables conflits que cette cohabitation provoque en associant conseils, information et accompagnement.

Fonctionnement du pôle MFS

Créé en mars 2008, le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Il est piloté par la LPO Alsace.

Il est géré par Suzel Hurstel (médiatrice, Responsable du pôle), Laetitia Duhil (médiatrice) et Emilie Etienne (médiatrice et juriste faune sauvage). Les 3 salariées œuvrent tout au long de l'année pour répondre à toute demande liée à la faune sauvage et à ses habitats naturels et/ou bâtis.

En 2022, elles ont été épaulées par Adrien Muguet (médiateur), ainsi que par 4 volontaires en service civique : Théo Jung, Ophélie Buchert, Tiffany Haas et Grégoire Goepf.

Le réseau des bénévoles des deux associations a également été très sollicité et a été d'une aide précieuse pour aider l'équipe sur le terrain, partout en Alsace.

Le pôle MFS vient de terminer sa 16^e année d'existence. Les résultats présentés ci-dessous montrent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers que par les professionnels et les collectivités.

Il est également important de rappeler qu'au-delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques des espèces et de fait, contribue à leur protection et à celles de leurs habitats.

Le pôle MFS en chiffres

En 2022, **5153 demandes ont été traitées.**

Répartition géographique des demandes

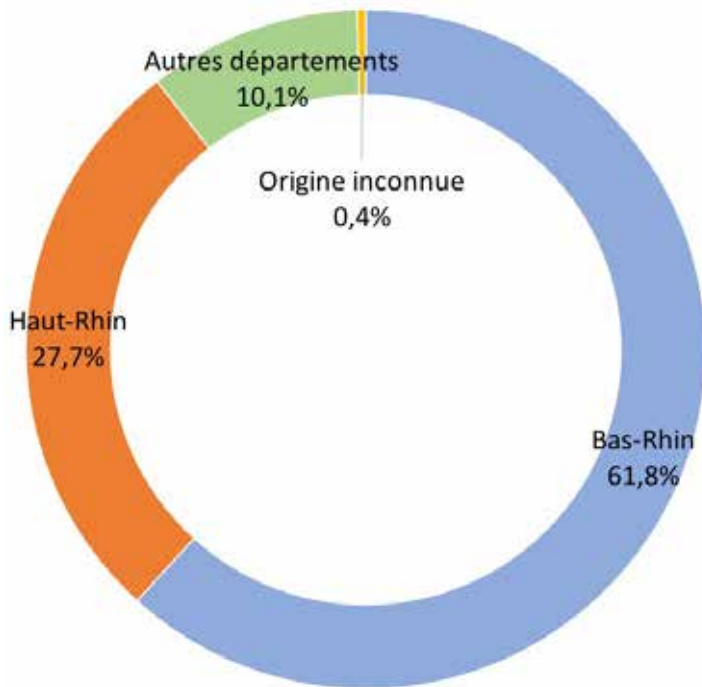
L'origine des appels se décline de la manière suivante :

- Bas-Rhin : 67 %
- Haut-Rhin : 21 %
- Autres départements / pays limitrophes : 7,85 %
- Alsace / communes inconnues : 4,15 %

Dans le département du Haut-Rhin, les agents de la Brigade Verte sont en général directement contactés par les personnes et gèrent les demandes. Cela explique la grande disparité des chiffres au sein de l'ancienne région Alsace.

Evolution des demandes au cours des 10 dernières années

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	1869	2328	2473	3006	2891	3641	4471	4510	4774	4894	5153



Catégories d'appels

Certaines demandes simples peuvent être traitées rapidement par téléphone ou par mail. Mais d'autres dossiers nécessitent un investissement plus important : tant par les déplacements indispensables sur les sites, que par les recherches à effectuer, les temps d'échanges avec les différents acteurs publics et privés, les rapports à rédiger, etc... qui peuvent parfois demander des semaines ou des mois pour aboutir.

Ces demandes sont réparties comme suit :

► **Les problématiques de cohabitation : 12,6 %**

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions.

Cette catégorie est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone et peuvent être suivies d'un ou de plusieurs déplacements sur site. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux.

Malgré les informations apportées, certains proprié-

taires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (telle que la fouine par exemple), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation. Lorsqu'il s'agit d'espèces protégées, le dossier est transmis à la DREAL Grand Est. Un rappel à la loi peut également être effectué.

► **Les demandes de conseils et d'information sur la faune, sur une espèce ou son habitat : 25,7 %**

Ces demandes concernent majoritairement :

- des comportements d'animaux jugés « anormaux » ;
- des conseils pour aménager un espace en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;
- des questionnements sur un animal méconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- des problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des conseils pour attirer la faune sauvage ou intégrer des nichoirs dans le cadre de travaux de rénovation ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (virus...).



Sécurisation d'un nid de cygne

► Les demandes liées à des problématiques de destruction d'espèces ou d'habitats : 8 %

Le pôle MFS est ainsi amené à intervenir :

- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégaux ;
- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la majorité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'OFB ou la Brigade Verte pour effectuer un constat, et prévient la DREAL Grand Est.

Le suivi du dossier pour assurer la mise en place de mesures compensatoires peut ensuite demander beaucoup de temps et d'investissements.



Hérisson pris dans des barbelés

► Les demandes liées à des animaux en perte ou jugés en détresse par les découvreurs : 53,6 %

Plutôt que de simplement recueillir les animaux jugés « en perte », le pôle MFS tente d'avoir un rôle éducatif. En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements inappropriés - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.

Espèces concernées

Les appels concernent les espèces et catégories suivantes :

- Mammifères : 30,7 %
- Oiseaux : 62 %
- Reptiles, amphibiens, insectes : 1,1 %
- Habitats : 4,3 %
- Animaux domestiques, d'élevage, NAC : 1,9 %

► Zoom sur quelques actions phares du pôle MFS

Demandes liées aux hérissons d'Europe

De plus en plus de demandes concernent le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et ce quelle que soit la saison et quelle que soit la problématique : animal en détresse, pièges du jardin liés aux obstacles créés par l'Homme (clôtures inadaptées, noyade dans les bacs de réserves d'eau de pluie...), nourrissage inadapté, dérangement hivernal, etc...

Notons que le grand public porte un intérêt particulier à cette espèce, ce qui est une bonne chose en soi. Cependant, nous remarquons également de plus en plus de propriétaires s'appropriant le ou les individus qui se trouvent sur leur terrain, développant envers ces derniers des comportements inadaptés proches de ceux qu'ils auraient avec leur animal domestique. Replacer le hérisson à sa place d'animal sauvage et sensibiliser les personnes sur les bons gestes « à avoir » et ceux « à bannir » est désormais une action courante du pôle MFS.

Demandes liées à la présence de blaireaux d'Europe

Les cas de médiation liés au Blaireau d'Europe (*Meles meles*) nécessitent une prise en compte particulière. Des solutions sont ainsi apportées à toutes personnes rencontrant un problème de cohabitation avec cette espèce (terriers creusés dans des digues de protection contre les crues ou dans des remblais d'infrastructures linéaires de transports routiers ou ferroviaires, terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles de cultures, terriers chez des particuliers...). Chaque dossier nécessite un investissement important et, pour certains, de longs mois d'actions et de suivis.

En 2022, ce ne sont pas moins de 87 cas de médiation blaireau qui ont été traités en Alsace et 27 hors Alsace ! En effet, notre pôle MFS se démarque par sa longue expérience sur cette thématique et les résultats

obtenus en faveur de l'espèce encouragent d'autres régions pour mener des actions en faveur des blaireaux. Riche de son expérience sur cette thématique, le pôle a ainsi :

- réalisé une formation spécifiquement dédiée aux nombreux bénévoles qui épaulent les équipes pour le suivi des terriers et pour la médiation
- réalisé une autre formation sur la gestion des problématiques blaireau dans les jardins, dispensée auprès des médiateurs-trices au niveau national.
- participé à la création d'un groupe national sur le Blaireau. Ce groupe inter-associatif est destiné à mutualiser le travail sur l'espèce et à mettre fin à la pratique de la vènerie sous terre.

Problématiques liées à la présence de cigognes blanches

Depuis 5 ans, la DREAL Grand Est a délégué à la LPO Alsace la gestion directe des demandes de dérogation de destruction de nids problématiques de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) en Alsace.

Ces démarches - longues et complexes - sont à réaliser systématiquement lorsqu'un nid pose des problématiques de cohabitation ou nécessite un déplacement pour des raisons de sécurité : nid sur une cheminée en activité (risques d'obstruction du



Nid de cigogne problématique

conduit et donc d'intoxication), nid sur une structure fragile ou instable (risque d'effondrement du support et de chute du nid), nid sur un poteau électrique (risque d'électrocution des oiseaux et de coupure du réseau), etc... Dans ce cadre, trois conventions ont été passées avec les plus gros gestionnaires d'électricité (RTE, Enedis et Strasbourg Electricité Réseaux) pour mener des actions de prévention des risques et rechercher continuellement une adaptation des ouvrages électriques à la présence de l'espèce.

Fort de son expérience, la LPO Alsace coordonne le réseau associatif du Grand Est sur la thématique et assure notamment une application homogène de la procédure par tous les acteurs concernés. Elle a ainsi coordonné l'enquête Cigogne blanche à l'échelle régionale en 2021 et a permis la retranscription des données nationales en 2022.

En 2022, 116 dossiers ont ainsi été traités (contre 70, en 2021). L'augmentation des demandes nécessite un investissement important du pôle MFS.

Demandes liées aux chauves-souris en milieu anthropique

Les demandes liées aux chiroptères sont en progression, notamment celles concernant des problématiques de cohabitations avec des colonies de reproduction. Lors du traitement d'un dossier, il est indispensable de pouvoir se déplacer sur les différents sites en soirée pour apporter des solutions adaptées. En effet, l'identification de l'espèce, le dénombrement de la colonie et le repérage des accès sont autant de paramètres indispensables qui ne peuvent être obtenus qu'au cours d'une observation des animaux au moment de l'envol.

Arthur Schweitzer, en mission de service civique commune au GEPMA et au pôle médiation faune sauvage, a ainsi aidé les équipes pour gérer ces problématiques.

En 2022, 238 demandes ont été traitées.

Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France

Depuis plus de 20 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés. C'est le travail confié au pôle MFS.

En 2022, 118 cadavres ont ainsi été analysés.



Etude d'une chauve-souris morte

Développement des partenariats concernant la prise en compte de la faune dans le bâti

Après plusieurs années de collaborations avec différents interlocuteurs à l'occasion de divers dossiers, le GEPMA lance une réflexion commune avec le pôle MFS, autour de la problématique de la prise en compte de la faune dans le bâti. Qu'ils s'agissent de travaux de rénovation ou de projets de nouvelles constructions, les objectifs sont multiples :

- faire en sorte que les acteurs (promoteurs, architectes, bailleurs, etc...) prennent en compte la biodiversité en amont des projets et de la planification des travaux
- intégrer des nichoirs et des gîtes pour accueillir la faune sauvage au sein des nouvelles constructions et espaces extérieurs
- anticiper ainsi les éventuelles problématiques de cohabitation avec les usagers.

La création d'une charte, indiquant l'ensemble des préconisations à respecter par les acteurs des différents projets, serait un plus, à terme.

Coopération entre les différentes structures nationales

Le pôle MFS alsacien bénéficie d'une riche expérience de par sa longévité mais également par la diversité des thématiques abordées jusqu'alors.

Cependant, il reste important de pouvoir faire évoluer les conseils apportés pour qu'ils soient toujours optimum. L'équipe est ainsi en contact quasi-quotidien avec les médiateurs-trices de France et des autres pays limitrophes (Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Belgique...) pour améliorer ses protocoles. La mise en commun des retours d'expériences de chacun est primordiale et c'est dans cet objectif que l'équipe a participé aux rencontres nationales de la médiation faune sauvage qui ont eu lieu en décembre 2022, à Bourges.

En Alsace, régulièrement, les agents de la Brigade Verte bénéficient également d'une formation par le pôle MFS.

Une formation a été réalisée à l'attention des salariées des autres structures associatives alsaciennes (maison de la nature, association BUFO, etc...) qui sont également sollicitées en local pour des questions concernant la faune sauvage.

Communication

Les médias se font souvent l'écho des actions réalisées par le pôle MFS, qui contacte régulièrement la presse écrite et télévisée. En 2022, 17 articles ou reportages ont ainsi été publiés ou diffusés.

De plus en plus de demandes arrivent par le biais du réseau facebook. Ces médias nous permettent de diffuser un maximum d'articles de conseils et sensibilisation par ce biais.

Remerciements

Le pôle MFS est partiellement subventionné par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est), l'Eurométropole de Strasbourg, Réseau de Transport d'Electricité, Strasbourg Electricité Réseaux, Enedis, la Ville de Strasbourg et la Ville de Saint-Louis.

Le pôle MFS les remercie chaleureusement pour leur aide financière.

Remerciements

Nos plus vifs remerciements sont adressés :

- aux bénévoles locaux qui épaulent l'équipe au quotidien par leur intervention sur le terrain, pour l'aide au rapatriement des animaux et/ou leur rôle primordial de sentinelles pour le suivi et la surveillance des sites de reproduction ;
- aux agents de la Brigade Verte, pour leur engagement quotidien et leur aide dans la gestion de certains cas et la prise en charge de la faune en détresse ;
- à l'équipe de l'association Sentinelle Nature Alsace (SNA) pour son aide lors des demandes, concernant la faune en détresse, traitées par le pôle MFS.



Bénévoles aidant à la médiation

Titre

Bilan 2022 du pôle Médiation Faune Sauvage



Agir pour
la biodiversité



Soutien / Partenariat



Partenaires techniques



Sources / Informations

Rédaction

Suzel Hurstel - suzel.hurstel@lpo.fr, responsable du pôle MSF

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Contributions : Cathy Zell, chargée de communication et de partenariats

Illustration de couverture : Colonie d'hirondelle de fenêtre (©Daniel Kirmser)

Illustrations & Crédits photographiques, sauf mention contraire : LPO Alsace